

Code Postal : 83920

Téléphone 04 94 50 44 55
Télécopie 04 94 50 44 84



COURRIER ARRIVÉ le :

15 JUL. 2022

MAIRIE de LA MOTTE

DECISION
DE LA PRÉSIDENTE DU CCAS

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

N° 001/2022

La Présidente du CCAS de LA MOTTE, Var,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 2 avril 2021 autorisant la Présidente du CCAS à attribuer des prestations d'action sociale facultatives,

Considérant la situation de la famille ATGER Luc et Aurélie,

DECIDE

Article 1^{er} : De venir en aide à la famille ATGER Luc et Aurélie pour le financement des cartes de bus de leurs 3 enfants à la demande de l'Assistante sociale.

Article 2 : Cette aide se montera à 150 € versée en une fois, non remboursable, et sera payée par mandat administratif imputé au compte 6561.

Article 3 : La Présidente du CCAS et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à la MOTTE, le 01/07/2022



La Présidente du CCAS,

Valérie MARCY

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours gracieux vaut décision de rejet.

Affichée le :